



Pas de certificat de conformité chaudière à gaz

Par **reznor**, le **02/09/2008** à **17:58**

Bonjour,

J'ai fait des travaux dans mon appartement que je viens d'acheter.

L'installateur m'a remplacé ma chaudière à gaz. Il devait repasser pour faire la mise marche du chauffage car mes radiateur n'était pas remontés et me donner le certificat de conformité. Je l'ai appelé.

Il m'a expliqué comment mettre en route le chauffage et me dit qu'il ne peut pas me fournir le certificat de conformité car il a repassé ces examens de certification et qu'ils ont perdu ces papiers.

Est ce grave que dois je faire quels sont les risques réels en sachant que j'ai bien une facture de l'installation par ces soins.

Par **Tisuisse**, le **02/09/2008** à **23:46**

Pour être tranquille, faites venir GDF qui fera la vérif et vous délivrera ce certificat de conformité.

Par **reznor**, le **03/09/2008** à **09:44**

C'est une très bonne idée mais on m'a dit que le certificat de conformité était comme une

garantie de la responsabilité de l'installateur de la chaudière.
Et je ne sais pas le cout de ce genre de certificat. Je vais les appeler.